

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

000080

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu de la saturation du cimetière de l'Est, il est devenu nécessaire de créer des cimetières dans les écarts de la Commune ; c'est ainsi qu'est envisagée la création d'un cimetière à la Montagne Ruisseau Blanc, sur le terrain appartenant à Madame COMMINS, d'une superficie de 3 ha, et distant de plus de 500 mètres de toute agglomération. Ce terrain semblerait convenir comme lieu d'inhumation, notamment sur le plan hydrogéologique après un premier examen.

Je vous propose donc de demander à Monsieur le Préfet de faire examiner par le Géologue départemental ce terrain afin de déterminer s'il convient comme lieu d'inhumation; la Commune s'engageant à payer les frais de vacation.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Travaux et de Finances : "Les commissions demandent que parallèlement à cette implantation soit examinée également la situation d'un autre terrain (MACE) situé au nord du Chemin Neuf".

LE MAIRE - Nous n'avons pas encore acheté ce terrain. Avant de nous engager, nous voudrions savoir si ce terrain convient pour faire un cimetière. S'il convient, nous passerons à la réalisation. Il faut donc voir les deux terrains au cas où un terrain ne serait pas valable, nous prendrions l'autre.

En fait, la Commission avait surtout attiré l'attention sur le fait que la Commune de Saint-Denis avait acquis pas mal d'hectares à la Montagne et, qu'il s'agissait d'abord avant d'acheter un nouveau terrain de savoir si les terrains déjà acquis ne correspondaient pas à la destination qui était proposée. Dans cette optique, nous avons même désigné une commission qui devait voir si le terrain MACE pourrait servir à un cimetière.

M. DUPONT - Pour cette affaire, les commissions avaient demandé si dans le secteur de la Montagne, il n'y avait pas un terrain communal qui pourrait convenir à l'implantation d'un cimetière.

Je croyais avoir compris qu'en suivant la démonstration qui leur avait été faite, la situation des différents terrains conduisait à penser qu'il n'était pas possible d'implanter un cimetière sur ces différents terrains, en l'occurrence, il s'agissait du terrain COLORADO, du terrain COUILLOUX et du terrain GAUDALET. Ce sont trois propriétés relativement importantes que la Commune possède à la Montagne.

Maintenant si j'ai mal traduit l'avis des commissions, j'en suis navré, je suis prêt à le rédiger à nouveau, si c'est nécessaire.

Enfin, sur les trois terrains cités, il était difficile d'implanter un cimetière :

- Le Colorado, parce qu'il s'agit d'une zone de loisirs ;
- Le terrain COUILLOUX est un terrain très excentré ;
- Le terrain GAUDALET : Il y a une opération d'habitat qui va se faire dessus et il est très difficile de voir une opération d'habitat coïncider avec un cimetière.

Avant même de se prononcer sur l'acquisition d'un terrain, il faut voir si le terrain MACE remplit les conditions hydro-géologiques qui rendraient compatibles l'implantation d'un cimetière avec sa situation.

M. CADET - Je crois que la Commission a donné son accord pour le terrain MACE, mais à condition qu'il n'y ait pas d'infiltration et que le terrain s'y prête.

M. ATECTAM - Je ne suis pas d'accord. A moins qu'il y ait eu une commission à laquelle je n'ai pas assisté.

Mon Collègue LEFEVRE et moi-même avons été désignés pour choisir le terrain qui conviendrait pour un cimetière.

Dr GERARD - A l'occasion de cette affaire, nous avons soulevé le problème de réserve foncière.

LE MAIRE - A priori, le Colorado ne convient pas pour un cimetière. Le terrain COUILLOUX conviendrait mais il est excentré.

M. BOURHIS - Le terrain COUILLOUX n'est pas trop excentré. Le terrain COMMINS est justement décentré. Mais l'extension de la Montagne se fait justement dans cette zone.

M. MONDON - Mon Collègue, vous n'allez pas m'imposer un cimetière alors que j'en ai déjà un.

M. RIVIERE - Tous les morts de la Bretagne sont enterrés à Sainte-Clotilde.

Mme PAYET - Le cimetière de la Bretagne n'est pas achevé.

LE MAIRE - Cela ne veut pas dire que parce qu'il y a un cimetière à la Bretagne tous les gens de la Bretagne doivent être enterrés là-bas. Le cimetière de famille peut se trouver ailleurs.

M. RIVIERE - Si nous faisons des cimetières dans les écarts il ne faudrait pas que tout le monde se fasse enterrer dans le cimetière de la ville.

LE MAIRE - Il faut refuser les concessions.

M. RIVIERE - Nous apprenons le cimetière choisi par la radio.

Dr GERARD - Nous avons émis l'idée de créer un four crématoire, j'aimerais savoir ce qui a déjà été fait.

M. RIVIERE - M. NEYRA s'occupe de la question. Je pense qu'il a déjà écrit en Métropole à ce sujet et qu'il attend des précisions.

LE MAIRE - Nous avons déjà écrit en Métropole. Il y aura quand même une préparation psychologique à faire. Je ne pense pas que tout le monde soit disposé à faire brûler leur mort.

Puisque l'avis des commissions semble ne pas vous éclairer, je propose de demander aux deux enquêteurs un nouveau rapport. Nous déciderons ensuite.

81 Denis, le 7 septemb 1978  
 Pour le Chef  
 le secrétaire Général,  
 M. Patrice MAGNIER  
 Pour copie certifiée conforme,  
 le Directeur des Finances et des Collectivités Locales  
 le Chef de Bureau Belquis  
 J. LACOSTE